



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 3 avril 2017 à 20 h30

Le lundi 3 avril 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, MARTINELLI, THOUMSIN, VAN VOOREN et Mmes LEAL, LUCAS, KRAL, NUYTENS.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme LEAL

1-Approbation du Procès-verbal

Après lecture du procès-verbal par M. le Maire et après un tour de table, il est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les conseillers à le signer.

2 – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LEAL est désignée comme secrétaire de séance.

3 – Affectation du résultat (délibération 2017-011)

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'affectation du résultat 2016 de fonctionnement quand le résultat de la section d'investissement est déficitaire. Après avoir voté le compte administratif, il propose l'affectation comme suit :

Section de fonctionnement :	
a. Résultat de l'exercice N-1 cumulé	477 458.79 €
Section d'investissement :	
f. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1	147 939.92 €
g. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-220 480.00 €
h. Besoin en financement = f+g	-72 540.08 €
1. Affectation obligatoire = h(si h est négatif)	72 540.08 €
2. Affectation complémentaire	150 000.00 €
3. Affectation en réserve R 1068 investissement = 1+2	222 540.08 €
4. Report exploitation R 002 = a-3	254 918.71 €
7. Report solde d'exécution d'investissement R 001 = f	147 939.92 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif communal 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

⇒ Affectation en réserve compte 1068, la somme de 222 540.08 €.

⇒ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 254 918.71 €.

4– Vote des contributions directes locales (délibération 2017-012)

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages à leur niveau de 2016. Cette stabilité constitue un effort en faveur des contribuables du territoire, qui ainsi ne subiront pas d'augmentation de la pression fiscale sur la part de la commune, hormis la revalorisation des bases décidée par l'État.

Ainsi en 2017, chacun des trois impôts des ménages verra son taux rester stable par rapport à 2016, à savoir:

~Taxe d'habitation (TH) : 13,82 %

~Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 34.55 %

~Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 76.75 %.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, sans augmentation par rapport à 2016, soit:

~Taxe d'habitation: 13.82 %

~Taxe sur le foncier bâti: 34.55 %

~Taxe sur le foncier non bâti: 76.75 %

5- Vote du budget primitif 2017 (délibération 2017-013)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2017 pour le vote du budget,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Que ce budget a été présenté pour la section d'investissement, les subventions aux associations et les taux des contributions directes locales en commission de finance le 27 mars 2017. M. LE ROY dit que les prévisions sur le chapitre 011 est en augmentation de 39%, M. le Maire répond qu'il s'agit d'une estimation, que le chapitre "dépenses imprévues" est plafonné et dans le cas d'une dépense non prévue sur ce chapitre cela évite des décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ Adopte le budget primitif communal de l'exercice 2017 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	1 015 400.96 €	1 015 400.96 €
Fonctionnement	965 788.71 €	965 788.71 €

Précise que le budget primitif de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

6- Délibération d'attribution des subventions aux associations (délibération 2017-014)

Monsieur le Maire présente le tableau d'attribution des subventions aux Associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ Décide de budgéter la somme de 3 500 € au compte 6574,

⇒ Décide l'octroi des subventions communales 2017 aux associations suivant le tableau ci-dessous,

⇒ Décide de laisser la somme de 1 570 € non affecté au moment du vote du budget,

Association Five Country	200 €
Association UMRAC	150 €
Association les Gais Lurons	450 €
Associations les Élus du Quartier	180 €
Association du Secours Catholique	100 €
Association Football	500 €
Association tennis club	300 €
Commune de Laucourt	50 €
Total affecté	1 930 €
Total budgété	3 500 €

7- Délibération pour fixer les indemnités des élus (délibération 2017-015)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 pour la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), ayant effet au 1^{er} janvier 2017,

Vu la majoration de la valeur du point de 0.60% au 1^{er} février 2017,

M. le Maire précise aux membres du Conseil municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 %. Il ajoute que la délibération n°2016-013 du 22 février 2016 relative à la détermination des indemnités de fonction perçues par le maire et les adjoints ayant été rédigées en précisant le montant de l'indice brut 1015, il y a lieu de la modifier en visant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour la durée du mandat, à l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique,

- décide que le maire percevra 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et les adjoints percevront 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2017 et aux Budgets suivants.

8 – Achat des terrains cadastrés ZN N°277, 279,281 (délibération 2017-016)

Vu la délibération N°2017-003 du 30 janvier 2017,

Vu la division parcellaire reconsidérant la division des parcelles ZN N°75,76 et 127,

Il est précisé aux membres du conseil municipal que les terrains ZN N°281,277 et 279 de 1708 M2 issus de la division des parcelles ZN N°75, 76 et 127 d'une contenance totale de 2852 M2, qu'il y a lieu d'en fixer le prix d'achat. Celui-ci a été fixé à 1500 € en accord avec toutes les parties concernées.

La date de signature chez le notaire a été prévue pour le 24 avril.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le prix d'achat des parcelles ZN N°281,277 et 279 pour un montant de 1500 € honoraires et frais compris,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition,

Informations et questions diverses :

Informations de M. le Maire :

- ~ Demande à l'assemblée s'ils ont le souhait de rencontrer un soir la société Enertrag pour la présentation de leur projet d'implantation d'éoliennes sur notre territoire. A la majorité, les membres désirent une présentation. M. le Maire informe que nous allons donc organiser une réunion après les vacances scolaires,
- ~ Il indique que le véhicule/épave sur le parking au 67 rue Verte a été enlevé mercredi dernier,
- ~ La restitution du dallage du cœur de l'église sera commencée le 17 avril, les travaux devraient durer une bonne semaine. L'estrade pour l'orgue est déjà prête,
- ~ Concernant les travaux d'aménagement des trottoirs dans la rue de Paris : après contact avec la société Eiffage pour leur exprimer notre mécontentement relatif à la terre installée sur les parterres, la société a délégué une entreprise pour enlèvement de la mauvaise terre, malgré cela le résultat n'est pas très bon. Le rond-point en bas de la rue a été réalisé en résine sablée, les conseillers sont surpris par les matériaux, il devait être réalisé en pavés de résine. Le maire dit que la réception du chantier aura lieu mardi prochain et qu'il émettra des réserves. Que le décompte général final va être émis, on verra alors les plus et moins-values,
- ~ Un courrier de la CCPP nous avertit que notre zone d'activité n'a pas été retenue dans la procédure de transfert vers la communauté de communes. Elle ne répond pas à tous les critères exigés.
- ~ Donne lecture d'un courrier d'Orange concernant les perturbations sur les antennes râteaux en raison du déploiement de la 4G,
- ~ Donne lecture d'un courrier de la SMOTHD (syndicat pour le déploiement de la fibre de l'Oise) qui nous informe le lancement de la phase étude pour notre commune dans le courant de la 2eme quinzaine d'avril. Ce qui signifie que le groupement des sociétés Axione, Bouygues énergies et Sobeca vont procéder à des repérages d'emplacement, des chambres, des appuis aériens, à des relevés de boîtes aux lettres pour identifier le nombre de prises à connecter.
- ~ La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h15,
- ~ Le prochain conseil pourrait avoir lieu le lundi 15 mai

Un tour de table est fait :

M. LEFEBVRE : En s'adressant aux élus, dit qu'il recherche de l'aide pour l'encadrement lors de la chasse aux œufs. Suite à la commission déchets qui a eu lieu à la CCPP, il informe que des contrôles de poubelles d'ordures ménagères sont effectués. Si le contrôle n'est pas concluant, un avertissement est apposé sur la poubelle pour avertissement et lors de récidive elle sera ensuite scotchée afin que le ramassage ne soit pas effectué.

M. LESUEUR : Suite à la réunion avec les maires et Madame FONTAINE de la région Hauts de France le 18 mars concernant le projet RPC, il nous a été précisé que les subventions sont désormais allouées aux communautés de communes pour ensuite être distribuées aux communes. De ce fait, nous allons demander un rendez-vous avec M. DESMEDT. La fréquentation expo photos a été moyenne (M. Lesueur fait passer le book des photos exposés). Que la menace de fermeture de classe sur Montiers est toujours en cours, une décision sera prise fin juin. Une animation "petite bulle" sera prévue à la bibliothèque courant octobre 2017.

Mme KRAL : Revient sur la possibilité d'obtenir du compost et demande plus d'information, notamment si la déchetterie de La Neuville-Roy participe à cette opération. M. le Maire répond que non, seulement celles indiquées sur l'article du site de la commune. Dit également que le flash info distribué ce jour est bien.

M. VAN VOOREN : Demande à ce que l'article sur le bruit soit remis sur le prochain flash info.

M. BULCOURT : Précise qu'il n'y a pas assez de fleurs pour les parterres, demande la possibilité de faire une commande supplémentaire.

M. MARTINELLI : Demande à ce que les thuyas sur terrain Bourson soient taillés. Suite à la réunion du syndicat de musique, il informe qu'il a été élu vice-président (félicitations des membres!!) lors de la réélection du bureau et que la cotisation 2017 ne sera pas augmentée.

M. DELAWARDE : Demande des informations complémentaires concernant le courrier reçu pour l'attribution d'une carte cultura aux enfants de 12 à 18 ans. M. le maire répond que suite à la commission CCAS, celle-ci a décidé cette année, d'allouer une carte cultura à la place d'une entrée bowling faite l'an passé.

M. THOUMSIN : Dans la rue des Hyèbles, des véhicules se garent de chaque côté et que le passage est réduit.

M. LE ROY : Demande si on pourrait avancer le ramassage des déchets verts d'une semaine car la dernière semaine du mois d'avril est un peu tard. M. le Maire répond que la décision revient à la communauté de communes, il va faire remonter cette requête. Il demande si le trou rue du Château va être rebouché, M. le Maire répond que des cailloux ont été commandés et qu'ils seront installés pour dans un premier temps éviter la stagnation des eaux de pluie. Demande qu'un contrôle sur les autorisations d'urbanisme soit fait afin d'être vigilant sur les travaux effectués dans des habitations inoccupées car inhabitables et autres.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, M. le Maire lève la séance à 22 heures 25.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 3 avril 2017 a comporté six délibérations :

1	Affectation du résultat 2016	délibération 2017-011
2	Vote des taux de contributions directes locales	délibération 2017-012
3	Vote du budget primitif 2017	délibération 2017-013
4	Attribution des subventions aux associations	délibération 2017-014
5	Fixation des indemnités des élus à l'indice brut terminal de la FP	délibération 2017-015
6	Achat terrain ZN N°277, 279, 281	délibération 2017-016

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	

Annie LUCAS		Patrick LE ROY	
-------------	--	----------------	--